

## CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic / Aylmer du Delta Sherbrooke, le 28 janvier 2009 à 9 h 30.

### PERSONNES PRÉSENTES :

Bachand, Jean-Philippe – membre	Lamoureux, Bertrand – membre
Badger, Gerald – membre	Lavoie, Michèle – membre
Bernier, Maurice – membre	Marceau, Denis – membre
Brochu, Louida – membre	Masson, Réjean – membre
Cloutier, Vincent – membre	Mauri, Florencia – membre
Desrochers, Huguette – membre	Nicolet, Roger – membre et président
Gagné, Laurian – membre	Poulin, Marc – membre
Gagnon, Francis – membre	Robert, Nicole – membre
Gingras, Diane – membre et trésorière	Roy, Alain – membre
Hémond, Jacques – membre	Roy-Laroche, Colette – membre et 2 <sup>e</sup> vice-présidente

### PERSONNE INVITÉE :

Fortin, Robert – directeur régional du MDEIE  
Poulin, Pierre – directeur régional du MAMROT

### PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis, conseiller en développement  
Bureau, Andrée, conseillère en développement  
Fréchette, François, conseiller en développement  
Quirion, Murielle, secrétaire exécutive  
Sévigny, Patricia, conseillère en développement  
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

### PERSONNES ABSENTES :

Fouquet, Guy – membre  
Landry, Noël – membre  
Mailhot, Martin – membre  
Martel, Marc-André – membre  
Perrault, Jean – membre et 1<sup>er</sup> vice-président  
Potvin, Normand – membre  
Wheeler, Malcolm – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

---

## PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 9 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation.

**CRÉ-09-001** Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Louida Brochu  
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### 2. PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2008

#### 2.1 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2008

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 26 novembre dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

**CRÉ-09-002** Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Francis Gagnon  
et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 26 novembre 2008 tel qu'il est présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2.2 Suivi au procès-verbal

Le président invite madame Marie-Hélène Wolfe à faire les suivis découlant du dernier procès-verbal.

### Page 9, au point 5.1 – Répartition du Fonds de développement régional (FDR) entre les régions du Québec :

Marie-Hélène Wolfe présente la lettre reçue de la CRÉ du Saguenay Lac-Saint-Jean. Étant donné qu'en septembre 2008, la ministre Nathalie Normandeau avait confirmé le consensus sur le partage de l'enveloppe jusqu'en 2012, cette position suscite des réactions auprès des CRÉ. Une rencontre technique de la TQR aura lieu le 29 janvier prochain et ce sujet sera certainement abordé.

## 3. AFFAIRES INTERNES

### 3.1. Gestion documentaire – Établissement du calendrier de conservation des documents

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a octroyé le mandat de gestion documentaire à HB Archivistes, S.E.N.C. le 27 février 2008 (CRÉ-08-023);

CONSIDÉRANT QUE HB Archivistes a réalisé les étapes du mandat (travaux préparatoires, élaboration du programme de gestion des archives, implantation) au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QU'un calendrier de conservation des documents a été élaboré dans le respect des lois en vigueur et des obligations de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation des documents entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-09-003

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Diane Gingras  
et résolu :**

D'adopter le calendrier de conservation des documents préparés par HB Archivistes, S.E.N.C.;

DE mandater la direction générale pour l'application du calendrier de conservation des documents.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3.2. Réaménagement des locaux – état de la situation**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres du conseil d'administration que les nouveaux propriétaires de l'immeuble, soit Olymbec, sont à préparer les plans d'aménagement des nouveaux locaux.

Par souci d'une meilleure efficacité et dans le respect des mandats qui sont confiés à la CRÉ, le personnel sera relocalisé temporairement au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble.

En ce moment, des travaux sont en cours afin de changer le réseau informatique pour le printemps, car le réseau actuel ne peut plus supporter de nouveaux utilisateurs et n'est plus adéquat pour la performance et la sécurité de nos données. Le même exercice se fait pour le système téléphonique.

La relocalisation du personnel est prévue pour le 9 février prochain.

## **4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012**

### **4.1. Axe 1 – Développement du territoire et du cadre de vie**

#### **4.1.1. Internet haute vitesse**

Monsieur François Fréchette présente aux membres du conseil d'administration un projet d'appel d'intérêt pour la desserte régionale d'un service Internet haute vitesse, lequel projet fut préparé par le conseiller juridique de la CRÉ, suite aux recommandations du comité de travail.

Il rappelle que ce comité avait comme objectif d'évaluer et de mettre en place des actions visant le déploiement d'un signal Internet haute vitesse pour la région de l'Estrie. Ce comité regroupe des représentants des MRC de Memphrémagog, du Granit, de Coaticook, du Haut-Saint-François, du Val-Saint-François et de la Ville de Sherbrooke.

Cet appel d'intérêt précise les balises et les modalités nécessaires à la présentation d'une proposition par un candidat. La CRÉ désire connaître l'intérêt des entreprises et organismes à déployer sur l'ensemble du territoire des municipalités et MRC concernées un service Internet haute vitesse. Elle souhaite également connaître auprès des candidats leur capacité à réaliser un tel mandat, les solutions proposées, le niveau de performance projeté et un échéancier présentant le cheminement de mise en place des solutions, des différentes étapes, des délais de réalisation et un aperçu des coûts.

À noter que la CRÉ de l'Estrie agit à titre d'animateur et de coordonnateur pour la préparation et le lancement de cet appel d'intérêt. Les candidatures reçues seront transmises à la municipalité et aux MRC concernées pour être traitées et utilisées individuellement selon leurs besoins et réalités. Chacune des municipalités et MRC concernées pourra décider individuellement à un appel d'offres public pour le déploiement d'un service Internet haute vitesse sur son territoire, de se grouper entre elles pour faire cet appel d'offres ou en confier le mandat à la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-09-004

**Il est proposé par Gerald Badger  
appuyé par Bertrand Lamoureux  
et résolu :**

D'autoriser la permanence de la CRÉ de l'Estrie à lancer l'appel d'intérêts pour la desserte régionale d'un service Internet haute vitesse.

**Adoptée à l'unanimité**

Quelques points d'éclaircissements sont demandés à Monsieur Fréchette et certains commentaires et recommandations sont notés.

Un membre du conseil demande les résultats obtenus lors des tests réalisés à la résidence de Monsieur Cloutier. Ce dernier y commente ses impressions et Monsieur Fréchette stipule que ces tests ont servi à étoffer le projet d'appel d'intérêt.

Monsieur le président remercie le comité de travail ainsi que Monsieur François Fréchette pour leur travail original dans ce dossier, ces derniers ont réalisé un document fort louable.

**4.1.2. Gestion de l'eau et de lutte aux cyanobactéries**

CONSIDÉRANT l'importance pour la région de se doter de balises d'interventions en matière de gestion de l'eau et de lutte aux cyanobactéries;

CONSIDÉRANT QUE les actions en lien avec la gestion de l'eau s'inscrivent dans les travaux du plan de développement de la région à travers l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie », orientation 1.2 à la stratégie 1.2.3 « soutenir la conception et la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau par bassin versant et développer des pratiques de préservation de la qualité de l'eau dans une perspective de gestion intégrée et assurer leur application »;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie 1.2.3 est une des priorités d'intervention pour l'année 2008-2009;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de travail, composé de membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie, chargé d'émettre des recommandations au conseil d'administration et au comité d'analyse du Fonds de développement régional (FDR) sur l'intervention de la CRÉ de l'Estrie en matière de gestion de l'eau et de lutte aux cyanobactéries, de concertation régionale et au soutien accordé au RAPPEL;

CONSIDÉRANT la volonté que les interventions de la CRÉ de l'Estrie par le FDR s'inscrivent dans une perspective de développement planifié et structuré ainsi que dans une cohésion entre les différents acteurs intervenants en région en matière de gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT les rôles et compétences des MRC et des municipalités en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable et des Parcs (MDDEP) a confié aux organismes de bassin versant (OBV) le mandat d'élaborer des plans directeurs de l'eau.

CRÉ-09-005

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par Francis Gagnon  
et résolu :**

QUE, pour être admissible à recevoir une aide financière du FDR, les projets doivent s'inscrire dans une planification reconnue, soit un plan directeur de l'eau. Ce plan directeur de l'eau peut être celui du bassin versant ou d'un sous-bassin;

Les conditions suivantes s'ajoutent à cette orientation :

- Les MRC doivent être impliquées dans chacune des phases de réalisation des projets;
- Le financement octroyé par le FDR ne doit pas venir remplacer et/ou doubler une source de financement possible déjà existante;

QUE la CRÉ de l'Estrie s'enquiert auprès du MDDEP des mécanismes de reddition de compte des OBV et du lien à établir entre les OBV et la CRÉ de l'Estrie et manifeste son intérêt à mettre en place un mécanisme pour que la reddition de compte se fasse en région et non uniquement à Québec;

QUE le comité d'évaluation du FDR accueille un projet du RAPPEL pour l'actualisation de quatre (4) SAGE sur le territoire estrien sous forme de projet d'expérimentation de suivi d'une entente spécifique.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.3. Plan d'action gouvernemental sur la promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids en Estrie – Portrait**

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de l'Estrie 2007-2012 comprend la stratégie 1.5.4 « *Soutenir les initiatives de concertation et d'actions régionales et locales visant à faire bouger et à améliorer la santé globale des citoyens* » inscrite dans les travaux de l'axe 1 « *Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie* », orientation 1.5 « *soutenir les actions visant une vie saine et active, en ville et dans les milieux ruraux* »;

CONSIDÉRANT QUE la région s'est dotée d'un Comité régional estrien, sous l'égide de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie et de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, pour assurer les suivis et le déploiement du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids (PAG) en Estrie;

CONSIDÉRANT l'utilité pour les organisations partenaires du Comité régional estrien du PAG de se doter d'un outil d'analyse et d'information sur la situation des saines habitudes de vies en Estrie;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par les partenaires du Comité régional estrien de réaliser un portrait de l'état de situation et des initiatives portant sur la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids en Estrie.

**CRÉ-09-006**

**Il est proposé par Diane Gingras  
appuyée par Louida Brochu  
et résolu :**

D'autoriser la direction générale à procéder à la signature d'un projet de partenariat avec l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie visant la réalisation d'un portrait de l'état de situation et des initiatives portant sur la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids en Estrie;

D'octroyer une somme maximale de 15 000 \$ à même le volet études et recherches de l'enveloppe 2008-2009 du FDR pour la réalisation de ce portrait;

D'octroyer cette contribution financière conditionnellement à l'obtention du financement de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.1.4. Nomination au COBARIC**

Marie-Hélène Wolfe présente la correspondance reçue du COBARIC informant la CRÉ qu'un poste au sein du conseil d'administration est disponible pour une représentation de la CRÉ. Il s'agit d'un poste dévolu au groupe de développement régional.

**CRÉ-09-007**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Denis Marceau  
et résolu :**

D'autoriser monsieur François Fréchette à siéger au poste de développement régional au sein du conseil d'administration du COBARIC.

#### 4.2. **Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement**

##### 4.2.1. **Nomination au comité-conseil**

CRÉ-09-008

**Il est proposé par Jean-Philippe Bachand  
appuyé par Michèle Lavoie  
et résolu :**

DE nommer Madame Florencia Mauri au comité-conseil de l'axe 2 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 en remplacement de monsieur Joël Bolduc.

**Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Nicolet remercie Madame Mauri d'accepter de siéger à ce comité.

#### 4.3. **Axe 3 - Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie**

##### 4.3.1. **État d'avancement du DEFI - Recrutement**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres du conseil que le processus de sélection devrait se concrétiser sous peu, étant donné qu'un candidat a été présélectionné. Celui-ci sera rencontré par le comité des gouverneurs du DEFI le 4 février prochain.

#### 4.4. **Axe 4 – Accélérer le processus d'adaptation économique de la région**

##### 4.4.1. **ACCORD – Créneau « Microélectronique de pointe »**

CONSIDÉRANT QUE le créneau ACCORD électronique de pointe en Estrie et le créneau ACCORD microélectronique en Montérégie travaillent depuis plusieurs mois pour se fusionner;

CONSIDÉRANT QUE cette fusion nécessite la signature d'un avenant à l'entente de mise en œuvre signée en Montérégie afin d'y ajouter l'Estrie, ainsi que pour actualiser le plan d'action.

CRÉ-09-009

**Il est proposé par Diane Gingras  
appuyée par Denis Marceau  
et résolu :**

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer l'avenant à l'entente de mise en œuvre du créneau ACCORD Montérégie-Estrie maintenant nommé « Micro/nano technologies pour l'électronique de pointe ».

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.4.2. Mission économique à Reims – Nomination d'un représentant de la CRÉ**

CONSIDÉRANT QUE la région de Reims a invité la SDÉS à organiser une délégation pour une mission à la fin mars 2009 autour des thèmes des pôles de compétitivités / créneaux ACCORD et du développement économique;

CONSIDÉRANT QUE les pôles de compétitivités de la région de Reims ont plusieurs points communs avec les créneaux ACCORD en Estrée;

CONSIDÉRANT QUE deux des cinq jours de la mission seront consacrés à la participation à la 13<sup>e</sup> édition du Forum Innovact – Forum européen de la jeune entreprise innovante;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de l'Estrée 2007-2012 mise sur l'innovation des entreprises et que la CRÉ a adopté en septembre 2008 une stratégie de développement de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la mission permettra des rencontres officielles entre élus;

CONSIDÉRANT QUE la SDÉS a sollicité la CRÉ pour qu'un de ses élus participe à la mission;

CONSIDÉRANT QUE la participation d'un membre de la permanence de la CRÉ à cette mission serait pertinente pour alimenter les plans d'action en innovation et en entrepreneuriat.

**CRÉ-09-010**

**Il est proposé par Laurian Gagné  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

DE déléguer monsieur Gerald Badger, ainsi qu'un membre de la permanence de la CRÉ pour participer à la mission à Reims;

DE réserver un budget maximal de 2 500 \$ par participant pour la participation à cet événement.

**Adoptée à l'unanimité**

## **5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)**

### **5.1 État de situation du FDR**

Madame Andrée Bureau présente aux membres l'état de situation du FDR sous une nouvelle forme, lequel inclut dorénavant le volet Études & Recherches.

## 5.2 Recommandations du comité d'évaluation :

### 5.2.1 Caractérisation et évaluation des paysages / FDR-05-08-126

Maurice Bernier dénonce son conflit d'intérêt dans ce projet, tel de demandé par le code d'éthique de la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est très en lien avec le Plan de développement de l'Estrie, tant au niveau de la vision « protéger et mettre en valeur son environnement naturel » que de l'axe, de l'orientation et de la stratégie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant parce qu'il laissera des outils concrets aux deux territoires pilotes et qu'il permettra à Paysages estriens de développer son expertise en caractérisation et évaluation, expertise qui pourra ensuite être mise à profit dans les autres territoires de l'Estrie et ce, à moindres coûts;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants ayant un pouvoir décisionnel dans la protection des paysages sont partenaires du projet (MRC et Ville);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke et la MRC de Coaticook seront bénéficiaires directs des résultats du projet.

CRÉ-09-011

**Il est proposé par Louida Brochu  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 30 000 \$ à même l'enveloppe du FDR 2008-2009, soit environ le tiers du coût, au projet « Caractérisation et évaluation des paysages », conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### 5.2.2 COMAX / FDR-05-08-125

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin réel et démontré et qu'il favorise l'achat régional;

CONSIDÉRANT QUE le projet vient en soutien aux entreprises existantes, dans un contexte économique difficile;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant, car :

- i) Il permet la formation des intervenants économiques et des entrepreneurs sur les façons de faire pour soumissionner sur les grands projets;

- ii) Il permet le réseautage des entreprises entre elles afin qu'elles travaillent ensemble pour répondre aux appels d'offres;
- iii) Il initie un changement dans les façons de faire des grands donneurs d'ordre;

CONSIDÉRANT QUE certains partenaires financiers du projet prévoient terminer leur investissement dans le COMAX en 2009-2010 et que dans ce contexte, certaines des actions prévues seront plus pertinentes que d'autres.

**CRÉ-09-012**

**Il est proposé par Laurian Gagné  
appuyé par Louida Brochu  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 45 000 \$ au projet « COMAX » pour les activités de l'année 2009, à même l'enveloppe du FDR 2008-2009;

D'informer les promoteurs de la non-récurrence du financement du FDR et dans ce contexte, de leur demander de réviser leur plan d'action afin de réaliser les activités qui auront des effets à long terme en Estrie;

DE désigner la permanence de la CRÉ pour participer au COMAX;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.2.3 Coopérative Café CAUS / FDR-05-08-130**

Florencia Mauri déclare être en conflit d'intérêts relativement à ce projet et par conséquent, se retire du processus de décision.

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à une volonté fortement affirmée par les étudiants de l'Université de Sherbrooke depuis plusieurs années et que ceux-ci démontrent leur engagement par une mise de fonds de 100 000 \$ dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'Université de Sherbrooke négocie une entente de gré à gré avec les promoteurs, ce que les règles lui permettent, et que la conclusion de cette entente est attendue pour le 4 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura des impacts importants à la fois pour les étudiants et le personnel de l'Université en ce qui concerne l'accès à des produits alimentaires de qualité et pour les producteurs/transformateurs estriens en ce qui concerne leurs ventes;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec la vision de développement de la CRÉ, soit de soutenir les entreprises et les entrepreneurs locaux, d'augmenter le niveau de santé des populations et de bâtir une solidarité entre les acteurs de son développement.

**CRÉ-09-013**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyé par Huguette Desrochers  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 100 000 \$ au projet de « Coopérative Café CAUS », conditionnellement à l'obtention du contrat de service avec l'Université de Sherbrooke et à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet, à même l'enveloppe du FDR 2008-2009;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrée ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2.4 Halte routière des Hautes Appalaches / FDR-05-08-129**

CONSIDÉRANT QUE le projet est retenu comme admissible au FDR sous l'aspect de la mise en valeur des paysages et non en tant qu'attrait touristique;

CONSIDÉRANT QUE le projet est la deuxième et dernière phase du projet de halte routière des Hautes Appalaches et que le FDR a contribué à la première phase qui consistait en la construction d'une tour d'observation;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant puisqu'il permet la mise place d'installations permanentes qui seront utilisées par les visiteurs et entretenues par la municipalité de Frontenac.

**CRÉ-09-014**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Gerald Badger  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 30 000 \$ du projet de « Halte routière des Hautes Appalaches », conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet, à même l'enveloppe du FDR 2008-2009;

QUE la municipalité concernée s'engage à concrétiser l'installation du bloc sanitaire et à assumer les coûts d'entretien et de surveillance des lieux dans le respect des lois et règlements en vigueur;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrée ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2.5 Plan d'action contre les cyanobactéries : pour une meilleure gestion de notre ressource lacustre en Estrie / FDR-05-08-128**

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien direct avec le Plan de développement de l'Estrie et les priorités 2008-2009 adoptées par la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant puisqu'il engage dans l'action une multitude d'acteurs concernés par la problématique : riverains, citoyens, élus, fonction publique municipale, ministères, etc., ce qui permettra l'implantation de changements significatifs;

CONSIDÉRANT QUE le groupe promoteur a une force mobilisatrice très importante et peut compter sur le travail de nombreux bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE les critères de sélection des quatre lacs visés par le projet correspondent aux préoccupations de la CRÉ : lacs de têtes de bassin versant (à la source) et implication des municipalités-MRC.

**CRÉ-09-015**

**Il est proposé par Réjean Masson  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 19 803 \$ au projet de « Plan d'action contre les cyanobactéries : pour une meilleure gestion de notre ressource lacustre en Estrie », à même l'enveloppe du FDR 2008-2009, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

DE s'assurer que le projet se réalisera en collaboration avec les comités de bassins versants concernés;

DE désigner la permanence de la CRÉ pour participer au choix des quatre lacs;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2.6 Plan de communication PRIMOM / FDR-05-08-127**

CONSIDÉRANT QUE l'Estrie s'est donné un Plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique avec la TECFE et que l'arrimage du projet n'est pas démontré;

CONSIDÉRANT QUE le coût de projet est très élevé comparativement aux résultats attendus;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité du projet n'est pas assurée et peut être mise en doute compte tenu de l'ampleur du budget, de la récurrence des coûts et de l'absence d'engagements financiers à moyen terme.

CRÉ-09-016

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Alain Roy  
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement demandé pour le projet « Plan de communication PRIMOM ».

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2.7 Soutien à la mise en place d'un guichet régional sur la disponibilité de places en services de garde subventionnés / FDR-05-08-120**

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en concordance avec les recommandations de la CRÉ de l'Estrie dans le cadre de son avis sur le *Plan régional d'accessibilité aux services de garde pour la région de l'Estrie*;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant dans le fait qu'il répond à un réel besoin et qu'il permet de changer une situation en profondeur;

CONSIDÉRANT QUE le projet devra être réalisé dans le respect des échéanciers prévus pour être fonctionnel à terme.

CRÉ-09-017

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Diane Gingras  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 16 000 \$ au projet « Soutien à la mise en place d'un guichet régional sur la disponibilité de places en services de garde subventionnés » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2.8 Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale en Estrie / FDR-05-08-202**

Florencia Mauri déclare être en conflit d'intérêts relativement à ce projet et par conséquent, se retire du processus de décision.

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2008, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a autorisé sa permanence à négocier une entente spécifique sur le développement de l'économie sociale en Estrie et qu'il a délégué un de ses membres au comité de négociation de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de l'entente ont fait l'objet d'un consensus de la part des partenaires de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de l'entente spécifique correspondent à la Stratégie estrienne de développement de l'entrepreneuriat ayant été adoptée par la CRÉ de l'Estrie en septembre 2008, tel que demandé par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-09-018

**Il est proposé par Francis Gagnon  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'autoriser un financement du FDR de 200 000 \$ sur quatre ans pour la réalisation de l'entente spécifique pour le développement de l'économie sociale en Estrie, à raison d'un montant annuel de 50 000 \$, à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009, de 2009-2010, de 2010-2011 et de 2011-2012;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer l'entente spécifique.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.3 Suivi des ententes spécifiques**

#### **5.3.1 Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures pour améliorer les conditions de vie des aînés – Indicateurs**

Afin de répondre à un vœu exprimé par les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie et suite au travail du comité de gestion, madame Patricia Sévigny présente les indicateurs qui seront documentés avant et à la fin de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures pour améliorer les conditions de vie des aînés.

Le document présenté rappelle l'objet, les objectifs généraux, les objectifs spécifiques ainsi que les principes liminaires de l'entente. Les indicateurs s'y rattachant se déclinent sous deux axes qui sont en fait les deux objectifs généraux de l'entente, soit :

- i) Améliorer les conditions de vie des aînés; et
- ii) Favoriser la participation active à la société, la reconnaissance de leur contribution au développement et renforcer la place des personnes âgées dans la région.

Le conseil prend acte des indicateurs.

#### **5.3.2 Entente spécifique sur l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie – reconduction de l'an 3**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé une entente spécifique de trois ans pour l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres contribue financièrement à cette entente pour un montant annuel de 50 000 \$ et que le Conseil de la culture de l'Estrie contribue financièrement pour un montant annuel de 10 000 \$ pour un total de 180 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la CRÉ de l'Estrie est de 40 000 \$ par année, pour un total de 120 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à :

- Encourager des initiatives artistiques qui mettent en perspective l'identité culturelle de l'Estrie;
- Soutenir des projets en partenariat avec les intervenants du milieu afin de renforcer les liens de solidarité au sein de la collectivité;
- Encourager la réalisation de projets favorisant l'accès du public estrien et québécois aux œuvres artistiques et littéraires produites en Estrie;
- Favoriser, par le biais de la création artistique, l'expression des enjeux culturels, des intérêts sociaux, économiques et environnementaux des citoyens de l'Estrie.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection des projets de l'entente spécifique s'est rencontré les 6 et 7 décembre 2008 pour procéder à l'analyse des dossiers reçus;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projet de l'an 3 de l'entente permettra de soutenir huit (8) artistes et groupes d'artistes dont les projets répondent aux objectifs de l'entente.

**CRÉ-09-019**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par Bertrand Lamoureux  
et résolu :**

D'engager un montant de 40 000 \$ pour l'an 3 de l'entente spécifique pour l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie à même l'enveloppe du FDR 2008-2009;

D'autoriser la direction générale à distribuer l'aide financière accordée aux huit (8) projets sélectionnés en vertu de l'appel de projet de l'an 3 de l'entente spécifique pour l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6. AFFAIRES RÉGIONALES**

### **6.1 Forum jeunesse Estrie**

#### **6.1.1. FRIJ : recommandations de projets jeunesse locaux et d'actions jeunesse structurantes**

Marie-Hélène Wolfe informe l'assemblée de l'absence de madame Dominique Desautels, car cette dernière est en réunion à Québec relativement aux travaux de négociation pour l'attribution et la répartition de la prochaine enveloppe du FRIJ.

#### **6.1.1.1 Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet projets structurants locaux : « Adaptation d'outils TÉVA pour les jeunes handicapés »**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Han-Droits a déposé une demande de financement pour le projet *Adaptation d'outils TÉVA pour les jeunes handicapés* dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans une perspective régionale de soutien aux jeunes en difficulté puisque la mesure TÉVA est également soutenue par l'Engagement jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet l'adaptation d'outils existants afin d'en faciliter l'usage par les jeunes éprouvant des difficultés et ainsi, faciliter l'accès à une démarche d'insertion dans le cadre de la mesure TÉVA;

CONSIDÉRANT l'engagement et la mobilisation des partenaires concernés par le projet;

CONSIDÉRANT l'aspect novateur du projet qui permet de développer de nouvelles façons d'intervenir auprès des jeunes handicapés pour leur assurer une transition harmonieuse entre l'école et la vie active.

**CRÉ-09-020**

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Jacques Hémond  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 3 200 \$ au projet *Adaptation d'outils TÉVA pour les jeunes handicapés*, à même l'enveloppe du FRIJ;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.1.1.2 Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet projets structurants locaux : « Action Théâtre »**

CONSIDÉRANT QUE la troupe Eurékarts, en partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Johnson, a déposé une demande de financement pour le projet *Action Théâtre* dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet une approche novatrice et complémentaire aux services éducatifs existants pour les jeunes à risque de décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet se réalisera en partenariat avec les écoles secondaires du territoire du Val-Saint-François et que ces dernières ont confirmé leur participation au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet reçoit un appui des organismes jeunesse du milieu et que des liens sont établis avec la professionnelle d'intervention locale du projet *Partenaires pour la réussite éducative en Estrie* (PRÉE);

CONSIDÉRANT QUE le projet mise sur une participation active des jeunes.

**CRÉ-09-021**

**Il est proposé par Laurian Gagné  
appuyé par Florencia Mauri  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 21 770 \$ au projet *Action Théâtre*, à même l'enveloppe du FRIJ;

D'accorder le financement conditionnellement à la capacité et l'intérêt du promoteur de réaliser le projet avec le financement accordé ou le concours d'autres partenaires financiers;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.1.3 Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet projets structurants locaux : « D'Jouv »**

CONSIDÉRANT QUE le centre de villégiature Jouvence a déposé une demande de financement pour le projet *D'Jouv* dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet novateur, qui peut avoir des retombées touristiques et économiques importantes pour la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet a de forts appuis dans le milieu, appuis qui se matérialisent par des appuis financiers;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'adresse à des jeunes et permettra la création de nouveaux emplois, particulièrement chez des jeunes;

CONSIDÉRANT l'effet structurant, la pérennité du projet et les réalisations passées du promoteur;

CONSIDÉRANT l'effet levier que le FRIJ peut apporter pour l'aboutissement du projet et sa concrétisation.

**CRÉ-09-022**

**Il est proposé par Marc Poulin  
appuyé par Nicole Robert  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 10 000 \$ au projet *D'Jouv*, à même l'enveloppe du FRIJ, somme affectée aux frais de démarrage du projet;

D'accorder le financement conditionnellement à la capacité du promoteur de réaliser le projet avec le concours d'autres partenaires financiers;

D'autoriser le décaissement des sommes une fois les travaux de construction amorcés;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.1.4 Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet projets structurants locaux : « Pré-retour en formation »**

CONSIDÉRANT QUE le Tremplin 16-30 a déposé une demande de financement pour le projet *Pré-retour en formation* dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet une approche novatrice et complémentaire aux services éducatifs existants pour les jeunes en situation de décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet a donné des résultats probants dans sa première année de réalisation et qu'il est reconnu comme une pratique efficace en matière de lutte au décrochage par les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficie de partenariats solides dans le milieu et qu'il est le fruit d'une concertation entre ces partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur cherche à pérenniser le projet et que le promoteur s'engage à faire des démarches en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en phase de développement et que le milieu doit davantage s'approprier le projet.

**CRÉ-09-023**

**Il est proposé par Gerald Badger  
appuyé par Louida Brochu  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 27 000 \$ au projet *Pré-retour en formation*, à même l'enveloppe du FRIJ, pour une durée maximale d'un an;

D'accorder le financement conditionnellement à la capacité et l'intérêt du promoteur de réaliser le projet avec le financement accordé ou le concours d'autres partenaires financiers;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.1.1.5 Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet projets structurants locaux : « Comité jeunes et mentorat »**

CONSIDÉRANT QUE la CDC Memphrémagog a déposé une demande de financement pour le projet *Comité jeunes et mentorat* dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le projet mise sur une implication active des jeunes pour sa réalisation en permettant à ces derniers de s'exprimer sur les enjeux qui les concernent;

CONSIDÉRANT QUE le projet est soutenu par les trente organismes membres de la Table jeunesse socio-économique de Memphrémagog, qui participeront activement au mentorat des jeunes participants;

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficie de partenariats avec deux organisations privées qui offrent des services et des ressources non négligeables pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un milieu très actif et très mobilisé pour soutenir le développement des jeunes dans la MRC de Memphrémagog.

CRÉ-09-024

**Il est proposé par Marc Poulin  
appuyé par Huguette Desrochers  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 20 000 \$ au projet *Comité jeunes et mentorat*, à même l'enveloppe du FRIJ;

D'accorder le financement conditionnellement à la capacité et l'intérêt du promoteur de réaliser le projet avec le financement accordé ou le concours d'autres partenaires financiers;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.1.1.6 Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet actions jeunesse structurantes « Prolongation du projet Inode jeunesse Estrie »**

CONSIDÉRANT QUE les enjeux liés à la migration et la rétention des jeunes en région sont reconnus par diverses instances, notamment le Forum jeunesse Estrie, et que ces dernières ont convenu de participer au déploiement d'une stratégie régionale de migration qui vise l'installation, l'intégration et la rétention de jeunes dans la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le projet Inode jeunesse Estrie est né de la reconnaissance des enjeux liés à la migration des jeunes et qu'il réunit un comité de mobilisation composé de 15 organisations de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux attentes, qu'une importante démarche de sensibilisation et de mobilisation a été réalisée, qu'un plan d'action sera élaboré à la fin de cette première phase;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie et les autres partenaires de l'entente souhaitent amorcer des négociations avec d'autres partenaires régionaux afin de mettre en œuvre une action jeunesse structurante qui vise l'atteinte d'objectifs à moyen ou long terme d'une durée de plus d'une année, sans toutefois perdre les acquis de la phase I;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prolongation de la phase I a été déposée pour faire l'objet d'une analyse dans le cadre du FRIJ et que la demande a été jugée admissible selon le cadre de gestion du FRIJ.

**CRÉ-09-025**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Florencia Mauri  
et résolu :**

D'accorder une période de financement supplémentaire de 17 semaines au projet *Inode jeunesse Estrie*, soit du 2 février au 29 mai 2009;

D'accorder un financement supplémentaire de 12 000 \$ au projet *Inode jeunesse Estrie*, à même l'enveloppe du FRIJ;

D'exiger du promoteur les actes du 1<sup>er</sup> Forum, un portrait de situation portant sur la migration et un plan d'action pour la phase II;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer un addenda à la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.1.7 Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet actions jeunesse structurantes « Les maisons de jeunes, une force permanente »**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'action jeunesse structurante *Les maisons de jeunes, une force permanente* a été déposé pour faire l'objet d'une analyse dans le cadre du FRIJ et qu'il est admissible selon le cadre de gestion du FRIJ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais de sa *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, reconnaît l'importance de miser sur l'amélioration du soutien offert aux jeunes afin de favoriser le développement de leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à deux des priorités de développement du Forum jeunesse Estrie, soit l'amélioration de la qualité du milieu de vie et le soutien à la participation citoyenne des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des maisons de jeunes de la région 05 (RMJR-05) regroupe 10 maisons de jeunes réparties sur l'ensemble du territoire de l'Estrie et qu'il travaille en collaboration avec l'ensemble des maisons de jeunes, de même que les multiples intervenants jeunesse de la région;

CONSIDÉRANT QUE le RMJR-05 possède une expertise reconnue au sujet des enjeux jeunesse de la région et qu'il vise la formation et l'accompagnement de ses membres;

CONSIDÉRANT QU'une action jeunesse structurante visant à consolider les activités du RMJR-05 peut répondre à un besoin des jeunes quant au développement de leur plein potentiel, en accompagnant les maisons de jeunes de la région dans la réalisation de leur mission qui est de contribuer et travailler à l'éclosion des jeunes et les amener à devenir des citoyens « actifs, critiques et responsables ».

CRÉ-09-026

**Il est proposé par Florencia Mauri  
appuyée par Nicole Robert  
et résolu :**

DE soutenir financièrement l'action jeunesse structurante *Les maisons de jeunes, une force permanente*, pour un montant maximal de 135 000 \$ sur trois ans, à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.1.8 Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet actions jeunesse structurantes « Coordonnateur de projets régionaux en entrepreneuriat jeunesse »**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'action jeunesse structurante *Coordonnateur de projets régionaux en entrepreneuriat jeunesse* a été déposé pour faire l'objet d'une analyse dans le cadre du FRIJ et qu'il est admissible selon le cadre de gestion du FRIJ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais de sa *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, reconnaît l'importance de miser sur l'insertion professionnelle des jeunes afin de favoriser le développement de leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à l'une des priorités de développement du Forum jeunesse Estrie, soit le soutien à la mise en place d'une relève forte et dynamique;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Estrie a adopté une Stratégie régionale de développement de l'entrepreneuriat, stratégie élaborée avec le concours de nombreux partenaires régionaux concernés par le développement de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE l'un des axes de cette stratégie mise sur le développement de la culture entrepreneuriale, particulièrement auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les Carrefours jeunesse-emploi de l'Estrie, par le biais des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (ASEJ), constituent un levier intéressant pour le développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les Carrefours jeunesse-emploi souhaitent développer des actions régionales complémentaires aux travaux des ASEJ au plan local.

CRÉ-09-027

**Il est proposé par Florencia Mauri  
appuyé par Laurian Gagné  
et résolu :**

DE soutenir financièrement l'action jeunesse structurante *Coordonnateur de projets régionaux en entrepreneuriat jeunesse*, pour un montant maximal de 100 000 \$ sur trois ans, à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6.2 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)**

### **6.2.1 Adoption du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)**

À la demande des membres du conseil d'administration tenu le 26 novembre 2008, des modifications et ajustements ont été apportés au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Monsieur Jean-Louis Blanchette passe en revue lesdites modifications apportées au document.

CRÉ-09-028

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'approuver les modifications apportées au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.2.2 Nominations**

#### **6.2.2.1 Renouvellement des sièges du milieu municipal à la Commission sur les ressources naturelles et le territoire - Estrie**

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT de l'Estrie se compose de seize (16) commissaires votants, dont trois commissaires représentant le milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE les trois commissaires du milieu municipal doivent être nommés par le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des deux commissaires du milieu municipal, Malcolm Wheeler et Jean-Claude Dumas, se termine en 2008;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des commissaires est de deux (2) ans.

**CRÉ-09-029**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Bertrand Lamoureux  
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie reconduise et renouvelle le mandat de Malcolm Wheeler et de Jean-Claude Dumas, à titre de commissaires représentant le milieu municipal au sein de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire – Estrie jusqu'au trente-et-un (31) mars deux mille dix (2010).

**Adoptée à l'unanimité**

**6.2.2.2 Renouvellement des sièges du milieu forestier privé, de l'industrie forestière, de l'enseignement et de la recherche à la Commission sur les ressources naturelles et le territoire - Estrie**

CONSIDÉRANT QUE les commissaires de la CRRNT de l'Estrie sont désignés par un collège électoral provenant de leur secteur;

CONSIDÉRANT QUE les nominations reçues sont entérinées par le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des commissaires du milieu forestier privé, Yvon Desrosiers et Jean-Guy St-Roch, de l'industrie forestière, Bruno Champeau, et de l'enseignement et de la recherche, Marc St-Cyr et Daniel Archambault se termine en 2008;

CONSIDÉRANT QUE les commissaires sortants ont produit une déclaration démontrant leur intérêt à continuer à siéger au sein de la CRRNT-Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux ans d'un commissaire peut être reconduit.

**CRÉ-09-030**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie renouvelle le mandat des commissaires du milieu forestier privé, Yvon Desrosiers et Jean-Guy St-Roch, de l'industrie forestière, Bruno Champeau, et de l'enseignement et de la recherche, Marc St-Cyr et Daniel Archambault jusqu'au trente-et-un (31) mars 2010.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7. AFFAIRES DIVERSES**

### **7.1 Entente de coopération avec la région du Languedoc-Roussillon – Accord de principe**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres du conseil que l'Université de Sherbrooke invite la CRÉ à négocier un accord de coopération internationale décentralisée entre la région de l'Estrie et la région Languedoc-Roussillon en France.

Il existe déjà diverses ententes ou accords de coopération et accords d'amitié entre des instances de la région de l'Estrie et de la région Languedoc-Roussillon.

S'inscrivant à la fois dans les réalités et enjeux régionaux ainsi que dans la perspective des travaux réalisés au cours des Ateliers franco-qubécois de la coopération décentralisée, les deux régions souhaitent s'entendre pour explorer et développer des initiatives de coopération. Les domaines du développement des relations économiques, du tourisme, de la culture et de l'identité, de la santé, de l'éducation et du développement durable seront au centre des actions mises en place.

**CRÉ-09-031**

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Diane Gingras  
et résolu :**

DE donner un accord de principe afin que la région de l'Estrie conclue une entente de coopération internationale décentralisée avec la région du Languedoc-Roussillon et d'autoriser la présidence et la direction générale à négocier cette entente.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7.2 Jeux du Canada 2013**

Monsieur le président remet les registres d'appuis recueillis par la CRÉ pour les Jeux du Canada 2013 à Messieurs Francis Gagnon et Louida Brochu.

Monsieur Gagnon remercie chacun et chacune, au nom du président du comité d'Excellence sportive Sherbrooke et promoteur des Jeux du Canada 2013, Monsieur Jean-François Rouleau, pour l'appui populaire à l'obtention de ce projet d'envergure.

Monsieur Brochu ajoute, à titre d'information, que cet événement devrait avoir des retombées économiques d'environ 100 M\$ pour Sherbrooke et la région de l'Estrie.

**CRÉ-09-032**

**Il est proposé par Réjean Masson  
appuyé par Jean-Philippe Bachand  
et résolu :**

D'appuyer la Ville de Sherbrooke comme communauté candidate pour les Jeux d'été du Canada 2013, événement qui suscitera des changements durables sur la santé de la population et qui sera un avantage concurrentiel indéniable pour l'accueil de futurs événements sportifs d'envergure, apport socio-économique important pour toute la région de l'Estrie.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**8. PROCHAINE RÉUNION : 25 FÉVRIER 2009**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-09-033** Il est proposé par Florencia Mauri  
appuyée par Jacques Hémond  
et résolu :

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 15.

**Adoptée à l'unanimité**

ROGER NICOLET, président

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire